	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-119

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-119</i>

**Maison de l'emploi, de l'insertion et de l'entreprise de Bordeaux - Année 2023 -
Subvention de fonctionnement -Convention cadre portant mandat de Service
d'intérêt économique général (SIEG)- Conventions - Décisions - Autorisations**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'organisme

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'emploi (MDE) de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006. Elle répond à un triple objectif de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, d'exercer des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre des entreprises et de participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi bordelais, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme des salariés et à l'aide à la création d'entreprises. Par ailleurs la Maison de l'emploi porte le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux.

La Maison de l'emploi a établi son nouveau projet associatif 2022 – 2026 dans une démarche participative en associant les salariés de l'association, les partenaires institutionnels, associatifs, des représentants des milieux économiques et des entreprises. Ce projet associatif détermine les nouvelles orientations concernant l'offre de service au public, l'offre de service aux entreprises par l'intervention coordonnée des différents acteurs de l'emploi, une action spécifique dans les quartiers prioritaires, notamment concernant le repérage des publics et leur orientation vers l'emploi ou la création d'entreprises. La MDE assure la coopération entre les partenaires autour d'un projet de territoire, garantit la complémentarité dans l'action et favorise la mutualisation des moyens.

D'ores et déjà, de nouveaux services sont en place en direction des très petites entreprises (TPE) avec RH TPE qui aborde la question de la gestion des ressources humaines et les recrutements, ainsi que la « cellule TPE » qui assure un accompagnement des TPE notamment vers leur transition écologique par un accueil téléphonique ou physique et la mise en œuvre d'un large partenariat opérationnel touchant l'ensemble des problématiques économiques, sociales, juridiques, fiscales et environnementales.

La MDE est également l'acteur référent de Bordeaux Métropole sur l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique pour la mise en œuvre des campagnes de recrutement des entreprises qui s'y implantent ou s'y développent à qui elle propose un contact unique et l'animation d'un comité technique avec le service public de l'emploi et l'ensemble des acteurs compétents sur ce territoire. Ce dispositif assure des recrutements

de proximité au profit des demandeurs d'emploi de la métropole bordelaise.

2 – Mandat de service d'intérêt économique général (SIEG)

Pour conduire leurs actions, la Maison de l'emploi et le PLIE bénéficient du Fonds social européen (F.S.E.) attribué au regard des fonds mobilisés par les partenaires publics dont Bordeaux Métropole en faveur d'une politique d'intérêt général. La MDE qui porte juridiquement le PLIE de Bordeaux exerce des activités qualifiées d'économiques et sociales au sens du droit européen et des missions d'intérêt général qui ne sauraient être exécutées dans les mêmes conditions par le marché (en termes de qualité, de sécurité, d'accessibilité, d'égalité de traitement). Les missions d'intérêt général, présentant un intérêt local, sont confiées par la collectivité publique par le biais d'une convention d'objectifs définissant les obligations de service public à sa charge. Eu égard à la réglementation de l'Union européenne dit paquet « Almunia », à la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, et aux modalités rappelées ci-dessus, les services réalisés par la MDE relèvent de la qualification de Services d'intérêt économique général (SIEG) par Bordeaux Métropole et bénéficient notamment à ce titre de régimes dérogatoires aux règles ordinaires du droit européen de la concurrence et du marché intérieur. Bordeaux Métropole considère que la Maison de l'emploi de Bordeaux répond au travers de son plan d'action 2022-2026 annexé à la convention à la définition d'un service d'intérêt économique général.

3 - Bilan 2022

Après une année 2021 exceptionnelle au cours de laquelle la Maison de l'Emploi a géré 382 850 heures d'insertion les prévisions pour 2022 (bilan en cours de consolidation) s'établissaient à minima à 325 000 heures pour approcher le chiffre de 1 300 contrats de travail. Pour optimiser l'efficacité dans le domaine de l'insertion, un « Club des donneurs d'ordre » a été réuni lors des Rencontres Emploi Handicap, autour des marchés réservés.

L'activité d'appui au recrutement sur le périmètre de l'OIN a bénéficié à 17 entreprises, pour 58 recrutements, en 2021. En 2022 le contact a été relancé avec l'OIN Bordeaux Euratlantique après une phase de ralentissement dans les implantations, pour la mise en vie de la rue Amédée St Germain et de l'opération « Belvédère ».

Le dispositif partenarial « RH-TPE » à destination des très petites entreprises, depuis sa mise en place en mai 2021 et jusqu'à mi 2022, a prospecté 300 TPE, 82 TPE ont été touchées et 68 diagnostiquées, pour 64 emplois « révélés » et sécurisés, dont plus de la moitié en alternance. Ce dispositif qui valorise l'offre métropolitaine de service, a opéré plus de 170 orientations (Pôle Emploi, Mission locale, URSSAF, OPCO (Opérateur de compétences), CFA (centre de formation d'apprentis). Cinq ateliers ou webinaires RH se sont tenus entre le 21/09/2021 et le 13/09/2022.

La Cellule d'aide aux TPE a accompagné 300 TPE qui lui ont fait appel et 163 aides ont été obtenues grâce à son intermédiation. En 2022, la cellule d'aide s'est renouvelée afin de répondre aux besoins des TPE en matière de résilience environnementale.

Ces deux dispositifs (RH-TPE et la cellule d'aide aux TPE) ont permis de mener un diagnostic en temps réel des besoins des TPE face aux transformations économiques et sociétales sous le vocable de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT) « sortie de crise », démarche soutenue par l'Etat dans le cadre du plan de relance qui doit dégager pour 2022, un programme d'actions vers les TPE, élaboré avec elles, dédié à les accompagner dans leurs transitions écologique et numérique, dans leurs recrutements et premier outillage RH, et dans les transformations organisationnelles.

Le Cabinet SPHERHE a été retenu en février 2022, pour contribuer à la structuration de cette action. Un lancement a eu lieu le 22/03/2022, suivi d'un temps de co-construction avec les partenaires de la démarche mi-mai 2022. La contribution des TPE elles-mêmes a été organisée le 08/07/2022 pour la construction d'une offre de service suivie de rendez-vous individuels auprès d'un échantillon de TPE.

Ces trois dispositifs : cellule d'aide, RH-TPE, GPECT « sortie de crise » constituent le programme « Bordeaux résilience emploi ». Ce programme a soutenu 364 TPE en 2021 et a poursuivi ses activités en 2022 (bilan en cours)

Concernant l'accompagnement des grands projets urbains dans le cadre de l'OIN : En 2022 328 600 heures sont projetées à minima, dont 132 750 heures sur le périmètre de l'OIN (40 % de l'ensemble des heures).

Par ailleurs, la Maison de l'Emploi et le PLIE de Bordeaux sont cosignataires avec l'Etat et Bordeaux Métropole, de la « Charte Insertion » autour de la Nouvelle programmation de renouvellement urbain (NPNRU) 2021-2024. Afin de respecter les objectifs de 80% de publics en insertion issus des QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville), la MDE a prévu en 2022 de doubler les moyens d'approche des publics très éloignés de l'emploi et a revu sa stratégie de repérage en quartiers avec le soutien financier de l'Etat et des bailleurs concernés par le NPNRU en expérimentant le dispositif « TAPAJ QPV » sur les marchés « clausés » pour un retour très progressif à l'emploi, parallèlement au traitement de conduites à risque des jeunes des QPV en errance.

Elle a accompagné, accueilli ou orienté au travers des évènements et actions organisés 6 241 personnes, 889 entreprises (dont 181 entreprises accompagnées dans le cadre de la cellule TPE et 47 dans le cadre de RH TPE) avec une coordination de 238 partenaires. Elle a réalisé le suivi de 244 207 heures dans le cadre de la clause d'insertion touchant 899 personnes.

Par ailleurs la Maison de l'emploi gère et anime la pépinière co créative des Chartrons qui abrite en moyenne autour de 25 entreprises pour plus de 70 emplois.

D'autres actions relatives aux politiques d'achats écoresponsables, à l'insertion professionnelle et à la communication auprès des publics ont perduré, des détails sont fournis dans le plan d'actions de l'annexe 1 à la convention financière.

4 - Programme d'actions 2023 :

Les orientations, en attente des précisions et innovations qui seront amenées par le nouveau projet associatif de la Maison de l'emploi restent les suivantes (détail en annexe de la délibération) :

- **L'animation territoriale de l'emploi à l'échelle de la Métropole**
- **La création et le développement d'activités**
- **La politique d'achat écoresponsable de la Métropole et la clause d'insertion**
- **L'insertion professionnelle**
- **La communication auprès des différents publics et notamment ceux issus des quartiers prioritaires.**

5 - Budget prévisionnel et financement :

La Maison de l'emploi présente pour 2023 un budget prévisionnel d'un montant de 2 025 550€ dont une subvention de Bordeaux Métropole de 230 000 € pour son fonctionnement. (Budget prévisionnel 2023 joint en annexe 2 de la convention). Cette participation métropolitaine sera complétée par un soutien au titre de l'action du PLIE dans l'accompagnement de la clause sociale dans la commande publique de Bordeaux Métropole et par une subvention pour l'action menée par la Maison de l'emploi et initiée par Bordeaux Métropole sur l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique. Ces deux volets d'action feront l'objet de délibérations spécifiques.

Les autres contributeurs principaux sont l'Etat à hauteur 112 538€, les fonds européens pour

365 422€, la Ville de Bordeaux à hauteur de 701 345€, le Département pour 107 500€, et la Région pour 70 573€.

Principaux indicateurs financiers de la Maison de l'emploi :

	Budget N	Budget ou Réalisé N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	67,9%	63,5 %	62,9%
% de participation de BM / Budget global	11,3% fonctionnement 14% avec actions spécifiques	10,6% fonctionnement 14,9% avec actions spécifiques	10,6% fonctionnement 13% avec actions spécifiques
% de participation des autres financeurs / Budget global	Bordeaux : 34,6% Europe : 18% Etat : 6% Département : 5,3% Région : 3,5%	Bordeaux : 32,9% Europe : 16,5% Etat : 9,1% Département : 5% Région : 1,7%	Bordeaux : 32% Europe : 18,2% Etat : 7,1% Département : 5% Région : 2,7%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le règlement (UE) 1304/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relative au Fonds social européen,

VU le règlement de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif aux SIEG,

VU la décision 2005/842/CE de la Commission européenne du 28 novembre 2005,

VU la décision 2012/21/UE de la commission relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat aux compensations octroyées pour la présentation de service d'intérêt économique général,

VU le programme national FSE+ Emploi Inclusion Jeunesse et Compétences 2021/2027 validé par la Commission européenne les 27 et 28 octobre 2022,

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 5217-2 et L 1611-4,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la circulaire Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) 1999/40 du 21 décembre relative au développement des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et l'additif n°1,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 5 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de la Maison de l'emploi de Bordeaux au titre de l'année 2023 participe au développement d'activités économiques sur le territoire et d'actions en faveur de l'emploi local,

CONSIDERANT QUE le PLIE de Bordeaux, porté juridiquement par la Maison de l'Emploi, et la Maison de l'Emploi exerce des missions d'intérêt général et que ces missions permettent au PLIE et à la Maison de l'Emploi d'être qualifié de Service d'intérêt économique général (SIEG),

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 230 000 € en faveur de La Maison de l'emploi de Bordeaux pour son programme d'actions 2023.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Article 4 : de qualifier les activités relatives au PLIE de Bordeaux, porté juridiquement par la Maison de l'emploi et la Maison de l'emploi, de Service d'intérêt économique général (SIEG) sur le territoire de compétence au sens du droit Européen.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre ci annexée portant mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG) au sens de la circulaire du 18 janvier 2010 et du paquet Almunia à la Maison de l'emploi de Bordeaux et au PLIE de Bordeaux sur leur territoire de compétence pour la période 2023- 2026

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Monsieur ESCOTS, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	